

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.08/14

Site du futur Hôpital du Jura

M. Dominique Nusbaumer, PDC-JDC

Lors de la réunion du 27 mars 2014 de l'Association des Maires du district de Delémont, les représentants du Conseil d'administration et de la Direction de l'Hôpital du Jura ont évoqué le futur hôpital prévu dans le plan stratégique 2025 et indiqué qu'ils étaient à la recherche d'un terrain.

Il y a plusieurs mois déjà, le Conseil communal a entrepris des démarches afin de rechercher une solution optimale à Delémont, qui réponde à la stratégie retenue et aux critères fixés, en particulier dans le chapitre « Architecture et construction » p. 28, de la stratégie 2025 qui comprend le principe de construction d'un « nouveau site pour l'hospitalisation interventionnelle aiguë (...) à proximité d'une sortie d'autoroute » avec « une accessibilité optimale pour la population de la région ». La réflexion a été menée en tenant compte des prescriptions fédérales, cantonales (plan directeur) et communales en vigueur, afin de proposer une solution qui permette d'atteindre l'objectif fixé de la manière la plus efficace et la plus rapide possible.

Après avoir pris connaissance de la « Vision et stratégie de l'Hôpital du Jura 2025 », dont il a tenu à relever la qualité et la pertinence des orientations retenues pour mettre en place une offre de prestations en matière de santé de qualité, le Conseil communal a immédiatement établi un rapport sur les possibilités offertes par la Ville de Delémont et envoyé une proposition concrète le 31 mars 2014 afin de localiser le futur site de Delémont au Sud des voies, à quelques pas de la Gare CFF, sur le site du « Neuf Cul ».

La Municipalité de Delémont a déjà réglé la première étape indispensable à la réalisation d'un projet, à savoir assurer la maîtrise foncière du terrain : un droit d'emption et de préemption en faveur de la Commune a ainsi été signé, qui garantit à la Municipalité de Delémont la possibilité d'acheter le terrain. Le site proposé se situe sur le « Territoire de confluence de l'agglomération », site de développement stratégique de la région et du Canton du Jura qui a reconnu le secteur Sud des voies en tant que future zone d'activités d'intérêt cantonal, dans une vision à moyen-long terme.

La Municipalité de Delémont est disposée à toute solution afin de mettre le terrain à disposition. Le droit d'emption et de préemption pourrait être cédé, puisqu'il est transmissible. La Municipalité pourrait aussi acheter le terrain et le mettre à disposition en droit de superficie. Le terrain est pratiquement équipé, puisque la rue Emile-Boéchat contient la plupart des infrastructures nécessaires. Une étude de faisabilité permettra de préciser les besoins détaillés.

Afin d'aménager l'ensemble de la surface de manière cohérente, un Plan directeur localisé « Gare Sud » a été étudié. Il sera prochainement transmis au Canton pour examen préalable. Ce document contient déjà les mesures nécessaires permettant de répondre aux besoins du futur hôpital, en particulier en ce qui concerne toutes les questions liées à l'accessibilité du site pour tous les modes de transport (voitures, piétons, cyclistes, transports publics).

Le site, qui a l'immense avantage d'être accessible en quelques minutes à pied depuis la Gare CFF de Delémont, prévoit d'être relié directement à la liaison routière Delémont – Courrendlin, qui donne accès à l'autoroute Delémont Est, par une nouvelle route, sans passer par la Route de Distribution Urbaine (RDU). Cette nouvelle liaison est inscrite dans le Plan directeur des déplacements de la Ville de Delémont. L'accès à la sortie autoroutière Delémont Est, idéalement située sur l'axe Bâle – Moutier – Plateau Suisse et sur l'axe Delémont – Porrentruy / Saignelégier, sera ainsi possible en quelques minutes.

Le site proposé, actuellement en zone agricole, serait mis en zone à bâtir dans le plan d'aménagement local qui est en cours de révision et qui sera déposé publiquement en principe en 2016 déjà. Au besoin, le changement de zone pourrait se faire avant cette date, ceci en parfaite conformité avec la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée, dont les dispositions transitoires permettent justement de mettre en zone à bâtir des surfaces pour des « zones affectées à

des besoins publics dans lesquelles le Canton planifie des infrastructures qui sont d'une très grande importance et présentent un caractère urgent ».

La solution retenue a l'immense avantage d'être conforme aux exigences fédérales, cantonales et communales en matière d'aménagement du territoire. Le site retenu répond en effet au Plan directeur cantonal, adopté par les Autorités cantonales et approuvé par le Conseil fédéral, en particulier les fiches suivantes :

- **1.01.1 Développement de l'urbanisation et transports publics** (proximité des arrêts de transports publics actuels et futurs – trains et bus) ;
- **1.03.1 Projet d'agglomération de Delémont** qui préconise de « renforcer l'offre d'équipements et de services et concentrer les infrastructures et lieux d'accueil supra-communal dans l'espace central » ;
- **1.06 Zones d'activités d'intérêt cantonal** (« Territoire de confluence ») ;
- **1.09 Constructions et installations publiques**, Delémont étant reconnue, pour accueillir des « équipements et services à la population d'importance cantonale » ;
- **1.09.2 Institutions de soins, santé**, Delémont étant reconnue en tant que lieu d'accueil pour l'activité de l'Hôpital du Jura.

Cette parfaite conformité au Plan directeur cantonal, déjà adopté par le Parlement jurassien, est une garantie forte, qui doit permettre au projet de se réaliser avec un maximum d'efficacité.

Afin d'assurer une unité de vue entre les communes de l'agglomération, le Conseil d'agglomération, composée des 11 maires, a également pris position sur ce dossier et adressé au Gouvernement jurassien une position commune afin de défendre l'implantation du futur hôpital dans le « Territoire de confluence ». Les communes ont ainsi décidé de se concerter afin de proposer une solution optimale, dont le secteur du « Neuf Cul » est une des variantes possibles que le Conseil communal défendra, évidemment.

La Municipalité de Delémont entend tout mettre en œuvre afin que le projet du futur hôpital puisse se réaliser à Delémont qui offre, dans un rayon de moins de 500 m, tous les services de proximité d'un centre urbain de plus de 25'000 habitants, facilement accessible à pied, à vélo et en transports publics. Du point de vue du Conseil communal, ce projet de nouvel hôpital n'est de loin pas qu'une question de politique sanitaire mais est aussi, de manière prépondérante, une problématique d'aménagement du territoire à mettre en œuvre avec le plus grand soin.

Le Conseil communal a indiqué qu'il était donc à disposition pour rencontrer rapidement les représentants de l'Hôpital du Jura afin de jeter les bases d'une convention de développement et garantir la réservation du terrain pour le futur site de Delémont.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 9 juin 2014